YERRES

Services Techniques
N° Tél : 01.69.49.77.00
N/Réf : NDA/FV

DECISION N° 2000 - 360

OBJET : **Contrat de coordination "sécurité et santé" relatif au projet d'aménagement V.R.D. de la rue Marceau Balliot – Pointe des Canotiers à Yerres, conclu avec la société A.C.I. Services.**

Le Député-Maire de la Commune d'Yerres,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-22,

VU la délibération du Conseil Municipal de la commune d'Yerres en date du 29 juin 1995, portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante visées à l'article L 122-20 du Code des Communes,

VU le décret n° 94-1159 du 26 décembre 1994 en application de la loi n° 93-1418 du 31 décembre 1993 relative à la sécurité et à la protection de la santé des travailleurs sur les chantiers,

CONSIDERANT le projet d'aménagement V.R.D. susvisé,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de confier une mission de coordination "sécurité et protection de la santé" à la société A.C.I. Services,

CONSIDERANT que la proposition de ladite société correspond aux intérêts de la commune,

DECIDE

DE confier à la société , A.C.I. Services sise 70, rue du Bois Moissy 77000 VAUX-LE-PENIL, une mission de coordination "sécurité et protection de la santé", relative à l'opération d'aménagement V.R.D. de la rue Marceau Balliot – Pointe des Canotiers,

DE signer le contrat correspondant,

DIT que les honoraires sont fixés à 5 610,00 Francs H.T (cinq mille six cent dix francs) soit 6 709,56 Francs T.T.C. se décomposant comme suit :

- un acompte de 1 870 Francs H.T. à la phase conception, payable à l'élaboration des dossiers d'intervention ultérieurs sur l'ouvrage et du registre journal de la coordination,

- le solde de 3 740 Francs H.T. payable à l'issue de la phase réalisation,

DIT que les crédits nécessaires seront prévus au budget de la commune, exercice 2001, fonction 8, sous-fonction 822, article 221223,

Fait à Yerres, le 27 Décembre 2000

Le Député-Maire,

Nicolas DUPONT-AIGNAN

REÇU LE
- 8 JAN. 2001
SOUS-PRÉFECTURE
DE L'ARRONDISSEMENT D'ÉVRY